



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

papiers et cartons

Question écrite n° 117601

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la promotion de la récupération et du recyclage de papier dans les mairies. En effet, il s'avère que des nombreuses villes, qui ont mis en place le tri sélectif, sur le territoire de leur commune, ne contrôlent pas toujours son application effective dans ses services administratifs. Cette situation pourrait ainsi poser un problème de crédibilité aux autorités municipales qui laisseraient perdurer cet état de fait. Dès lors, les organismes spécialisés (ADEME et ECO Emballages) pourraient intervenir sur cet aspect des contrats de tri sélectif pour que les villes vérifient cet aspect spécifique de la récupération des déchets de papiers émanant des services municipaux. Il lui demande donc de lui indiquer sa proposition sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117601

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9691

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)